

**Environnement
pédagogique**



Venir à l'IFAS



Accès :

Tram E arrêt : Mélanie

Bus 15 arrêt : Saint François

Bus C6 arrêt : Robertsau Eglise

Contactez-nous

**INSTITUT DE FORMATION DES
AIDES-SOIGNANTS**

1 Rue David Richard - BP 426

67091 Strasbourg CEDEX

03.88.11.55.80

ifsi@chru-strasbourg.fr

Référent handicap :

referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr

formation.chru-strasbourg.fr




Erasmus+

**DEVENEZ
AIDE-SOIGNANT.E**

**INSTITUT DE FORMATION
DES AIDES-SOIGNANTS
(IFAS)**



MK - Janvier 2024

+ Equipe pédagogique

La formation est assurée par des formateurs permanents infirmiers cadres de santé, et des intervenants sollicités en fonction de leurs compétences dans un domaine particulier (médecins, infirmiers, aides-soignants, psychologues...)

L'aide-soignant.e

En tant que professionnel de la santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1 Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie

2 Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences

3 Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'aide-soignant.e peut travailler en milieu

Hospitalier

- Médecine
- Chirurgie
- Psychiatrie
- Gériatrie
- Bloc opératoire
- Urgences
- Réanimation

Extra hospitalier

- Soins à domicile
- EHPAD
- Maison d'accueil spécialisée
- Foyers d'accueil spécialisé

Accès à la formation

Conditions d'admission

- Accessible sans condition de diplôme
- Avoir 17 ans à la date d'entrée en formation
- Sélection sur la base d'un dossier écrit et d'un entretien oral

Dispense de sélection pour les candidats bénéficiant :

- d'un contrat d'apprentissage signé avant l'entrée en formation
- d'une ancienneté d'au moins un an en tant qu'Agent de Service ou Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)



Financement

Consulter le site : fss.grandest.fr

La formation

Suivi pédagogique personnalisé

Alternant périodes de stages et formation théorique

Professionalisante

Acquisition progressive des 11 compétences métier

- 1540 heures de formation :
- 770 heures de formation théorique
- 770 heures de formation en milieu professionnel

Cursus partiels :

Des équivalences ou des allègements de formation sont accordés sous condition de détention de certains diplômes.

Principes d'évaluation et validation

L'évaluation des blocs des compétences est assuré par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation.